

GOUVERNANCE ET MONDIALISATION

INTRODUCTION :

Des définitions

Gouvernance et mondialisation sont deux termes dont l'usage s'est répandu de manière concomitante tant dans la littérature académique qu'au sein de la communauté internationale ou de la société civile. Ces deux mots ont au moins un point commun : ils sont difficiles à définir. Bertrand Badie insiste sur le fait que la mondialisation est un concept très souvent source d'achoppement, même pour les élèves de Sciences Po. Pour lui, le meilleur livre sur la mondialisation est celui de Jan Aart Scholte, auteur de « Globalization ».

1) La mondialisation se réfère à deux processus : **l'internationalisation et la globalisation** .

- **L'internationalisation** fait référence à l'expansion des flux économiques entre des États-nations aux frontières reconnues ; elle se traduit par l'accroissement du commerce international, des flux financiers ou des phénomènes migratoires. Même si l'internationalisation renforce l'interdépendance entre les pays, les politiques des États conservent une assez large autonomie et peuvent préserver la spécificité de leur système fiscal ou de protection sociale.

- Le processus de **globalisation** conduit à l'intégration des marchés nationaux dans un vaste marché mondial, ce qui implique, notamment, une tendance à la convergence du prix des biens et des facteurs (taux d'intérêt, salaires) facilitée par la baisse des coûts de transaction. Les frontières nationales tendraient alors à s'estomper réduisant les marges de manœuvre de l'État.

Bertrand Badie, pour sa part, décrit 3 symptômes de la mondialisation sans vouloir définir celle-ci :

- l'inclusion : le monde n'est plus fragmenté ; nous sommes tous dans le « même bateau »,
- la mobilité des acteurs et des actions,
- l'interdépendance.

2) Il est possible de définir la **gouvernance** comme la gestion des activités collectives d'un groupe.

Malgré la grande diversité des définitions de la gouvernance et le flou qui peuvent les entourer, toutes convergent vers un point essentiel : **le déplacement du centre de gravité du politique de l'État vers une pluralité d'acteurs**.

D'une part, d'un point de vue vertical, ce déplacement associe différents niveaux de gouvernance : la gouvernance globale ou supranationale, la gouvernance nationale, la gouvernance locale (ou subnationale). D'autre part, d'un point de vue horizontal, il s'élargit à une multitude d'acteurs publics ou privés qui disposent tous d'une parcelle de légitimité.

Selon Dominique Plihon du CNRS, « la gouvernance actuelle correspond à la conception néolibérale de l'exercice du pouvoir, fondée sur la concurrence entre les différents acteurs rejetant la suprématie de l'État et impliquant la mise en œuvre d'une grande variété d'instruments de régulation . Cette conception néolibérale s'est imposée par la capacité de définir des règles non seulement déterminées par l'État mais de plus en plus par ces acteurs » autres que celui-ci, comme nous le verrons plus loin et de plus en plus interdépendants.

Les études actuelles sur « gouvernance et mondialisation » s'articulent donc autour de deux thèmes essentiels, qui font débat et suscitent la majeure partie des réflexions, d'une part, **l'évaluation du rôle de l'État et des menaces qui pèsent sur son autorité, et d'autre part, la question de la gouvernance mondiale** (*global governance*).

I ÉVALUATION DU RÔLE DES ÉTATS ET DE SES MENACES: Introduction

Nos sociétés vivent dans un contexte façonné et modelé par la mondialisation dont le vecteur central correspond à la métamorphose d'un capitalisme financiarisé et globalisé. Cette phase contemporaine de la mondialisation présente le sérieux inconvénient de souligner les limites du pouvoir de **l'État** en tant que régulateur du capitalisme ainsi que la moindre pertinence du récit national pour comprendre le monde et préserver la vie humaine sur une planète menacée par le changement climatique et la dégradation des écosystèmes.

Des commissions nationales d'éthique ont été nommées par des gouvernements parallèlement à l'instauration, à l'échelle mondiale, du Comité mondial de l'éthique scientifique et technologique (Comest, *World Commission on the Ethics of Scientific Knowledge and Technology*) et du Comité International de Bioéthique (CIB), tous deux placés sous l'égide de l'UNESCO. Ce mouvement, en faveur d'un questionnement éthique dans l'action collective, s'est intensifié avec la crise du capitalisme financier qui apparaît sur la scène mondiale en 2008, après la crise des *subprimes* de 2007.

Des acteurs économiques sont depuis soucieux d'intégrer une dimension éthique dans les processus décisionnels. Les chercheurs spécialisés dans la gestion des entreprises évoquent la « Responsabilité Sociale et Environnementale » (RSA) des entreprises sous l'influence d'Organisations Non Gouvernementales (ONG). Certaines ONG n'hésitent pas à dénoncer les entreprises globales et les multinationales quand elles portent atteinte à l'environnement (déforestation) ou à la question sociale avec notamment le travail des enfants., nous le verrons plus loin.

Mais d'ores et déjà, la forme étatique n'apparaît plus comme indépassable, tant elle semble sapée par la logique économique (cf les 4 cercles de « la superclasse mondiale » décrits par Michel le Pillouer le 04/11/19) et affaiblie par les empiétements du marché. Et ce n'est pas le seul aspect.

I.1 LA TRANSGRESSION DES FRONTIÈRES

Bertrand Badie, dans son MOOC « Espace mondial », indique clairement que « si l'espace mondial mobilise de plus en plus quantité d'acteurs, les États n'ont pas disparu. Pour lui, non seulement ils n'ont pas disparu, mais généralement ils ont tendance à se croire seuls sur scène, c'est-à-dire à considérer que les affaires internationales restent de leur domaine réservé ». Il ajoute que l'État, avec sa notion actuelle, a été inventé en Europe occidentale, à la fin du Moyen Âge et il se propose de réfléchir à la question de savoir si cette invention propre à l'Europe occidentale pourrait ainsi constituer l'optimum de gouvernance, en Asie, en Afrique, en Océanie, en Amérique ? ». Cet État, que nous connaissons, dit « westphalien », défini par la paix de Westphalie, (fin de la guerre de Trente ans, 1648) est un système politique institutionnalisé souverain avec une compétence exclusive sur un territoire donné, délimité par des **frontières**.

Beaucoup d'experts qui travaillent sur le sujet de la gouvernance et la mondialisation se posent la question de savoir si la mondialisation est compatible avec la territorialisation et il apparaît à tous que l'ordinaire de la mondialisation est désormais la transgression de la frontière.

I-2 LA CAPACITE DESTRUCTURANTE DES FLUX TRANSNATIONAUX

- En premier lieu, compte tenu de **la dimension transnationale d'Internet** et de l'exceptionnel vecteur d'informations qu'il représente, des notions classiques comme celles de territoire, de souveraineté ou encore de puissance étatique cèdent le pas devant l'émergence de solidarités extra-étatiques. Grâce à Internet, les flux communicationnels participent, à l'échelle planétaire, au réaménagement des relations que les citoyens entretiennent désormais avec les États, et concourent à une redéfinition de la notion de démocratie.

Le difficile contrôle d'Internet par les États montre combien l'approche territoriale ne correspond pas aux caractéristiques de ce vecteur. Les flux transnationaux, qu'il véhicule en permanence, et dans lesquels se reconnaissent des communautés virtuelles de plus en plus vastes, entament l'autorité étatique. Ce phénomène d'érosion est d'autant plus accentué, que le cyberspace se développe dans un contexte mondial de déréglementation des télécommunications.

- **Les flux migratoires**, (*approfondis dans une intervention ultérieure ?*), sont devenus si incontrôlables qu'ils aggravent les incertitudes.

Pour Bertrand Badie : « Les migrations ne sont pas un phénomène récent. Pour l'ONU, c'est un bien « gagnant -gagnant ». Mais il faut les gérer et à ce niveau, il n'existe aucune instance qui puisse veiller à cette régulation. Il y a eu une organisation internationale des migrations (OIM) créée en 1945, non onusienne, chargée de gérer celles-ci uniquement en Europe, à la suite de la chute du III^{ème} Reich et de la recomposition territoriale qui a suivi. Il existe certes une convention internationale de la migration par l'ONU mais ratifiée par uniquement 30 Etats dont aucun européen. C'est une situation d'une totale anarchie compliquée par le fait que plusieurs organisations onusiennes (OIT, UNICEF, FAO, OMS) s'intéressent à la migration, chacune selon leur problématique, mais sans coordination. De plus, il n'existe aucune instance parlant au nom des immigrés eux-mêmes. »

Pour Bertrand Badie et Catherine Wihtol de Wenden, « l'imprévisibilité et les aléas qu'ils génèrent, tiennent pour une grande part au fait qu'ils sont constitués d'une agrégation de choix individuels difficiles à gérer collectivement. L'immigration clandestine, les regroupements familiaux et la migration économique ou culturelle à forte mobilité (saisonniers, cadres, étudiants) représentent autant de micro stratégies très volatiles ». L'immigration, certes limitée à 4% de la population mondiale, s'est mondialisée en raison des déséquilibres socio-économiques Sud/Nord, sachant que beaucoup de flux restent Sud/Sud ou Asie/Asie (*source HS Alternatives Economiques 2019*) et Est/Ouest qui continuent de s'accroître, des aléas environnementaux, des instabilités politiques, des guerres et de la misère socio-économique. Les législations étatiques produisent, somme toute, un impact peu significatif sur les flux migratoires qui vont aller en s'accroissant. En outre, dans un contexte de dépression économique, ils exacerbent les rapports sociaux, compliquent leurs politiques gouvernementales et risquent de provoquer une crise de la citoyenneté. C'est pourquoi la plupart des chercheurs soulignent combien les flux migratoires privent désormais les frontières étatiques de toute autorité.

- De même, la **libéralisation mondiale des flux financiers** contraint, plus que jamais, les États à mettre en œuvre des politiques monétaires crédibles, la spéculation guettant la moindre vulnérabilité de ceux-ci. Si les capitaux internationaux circulent à présent librement, ils sont totalement volatiles, compte tenu d'un éventuel manque de solidité économique ou encore d'un défaut de stabilité politique faisant ainsi pression sur les États qui sont en demande de financement à cause de leurs dettes.

- Sur son propre territoire, l'État est aussi désormais mis en échec par des **réseaux terroristes** ou **mafieux** transnationaux qui l'entravent dans l'accomplissement de sa prestation sécuritaire, lui contestent son aptitude à préserver et contrôler la valeur des richesses nationales. Les réseaux terroristes rendent de plus en plus caduc tout principe de territorialité. Ainsi, ils nous montrent là aussi que les États ne réussissent plus à contrôler leurs frontières, ni leurs territoires.

I-3 CONCURRENCE DE NOUVEAUX ACTEURS :

D'abord, un peu de vocabulaire utile:

Un **acteur transnational** est un acteur qui dépasse le cadre de l'Etat et agit dans l'espace mondial en se libérant de la tutelle étatique, à partir de ses propres ressources (économiques, culturelles, symboliques, ..), soit par volonté délibérée (ex : ONG, Firmes multinationales, ...), soit par destination (ex : les consommateurs, ..). Tout acteur non étatique (ANE) qui a les capacités d'agir et ces caractéristiques est un acteur transnational.

Les relations sont **internationales** quand elles concernent celles des Etats uniquement. Elles sont **transnationales** quand elles concernent au moins un acteur non étatique.

Un **flux transnational** est une relation récurrente entre acteurs transnationaux.

Un **réseau transnational** est fondé sur un lien faiblement institutionnalisé, donc peu visible entre acteurs mais selon B.Badie « Tous les liens qui se tissent ici ou là viennent peu à peu à donner une grande capacité d'action aux acteurs par ce phénomène de réticularisation ».

Voici une liste non exhaustive de ces acteurs transnationaux:

- **Les Institutions internationales** dont le rôle s'est affirmé au sortir de la deuxième guerre mondiale par la création de l'**ONU** et des institutions financières internationales IFI : **FMI** et **Banque Mondiale**.

L'**ONU** et ses institutions ont une faible autonomie par rapport aux Etats, mais leurs dispositions communes comprennent des finalités morales et politiques auxquelles les gouvernements sont censés se conformer. A ce titre, elles propagent des valeurs. Mais selon Pierre de Senarclens de l'Université de Lausanne, « la rhétorique devient une sorte de surréalité par l'imprécision des projets, leur finalité extraordinaire, leur multiplication, le flou des langages traduisant les désaccords entre Etats, les problèmes de gestion bureaucratique, le déclin de leur budget opérationnel ».

Notons que pour faire face à la pénurie de budget, le **PNUD** (Programme des Nations Unies pour le Développement) accepte de financer ses programmes avec les ressources que lui accordent les entreprises multinationales, Coca Cola par exemple.

L'**ONU** est relayé et également influencé par d'innombrables **ONG** actives dans tous les domaines de compétences, en particulier dans la sphère des droits de l'Homme.

Le **FMI** et la **banque Mondiale**, institutions du Bretton Woods sont avant tout au service du libéralisme. Elles ont été longtemps imperméables aux critiques de la part des ONG en particulier. Il a fallu la multiplication de crises financières pour que s'élèvent enfin des voix au sein même de l'establishment américain au sein du FMI pour contester

l'orientation de celui-ci et tenter de concilier objectifs du marché et lutte contre la pauvreté de masse.

On peut ajouter des organisations comme l'**OCDE** créées par les pays industrialisés qui favorise la libéralisation des échanges ..

L'**OMC** mériterait à lui seul une étude sur l'impact par son action sur l'ouverture des marchés, son règlement des différends (ORD) et l'abaissement des barrières douanières. Son influence tend à diminuer avec l'échec des négociations du cycle de Doha et la montée des accords bilatéraux entre blocs .

- Les **entreprises** sont désormais devenues les grands ordonnateurs de l'économie et de la politique internationale, et l'État ne dispose plus de la capacité d'intervention économique et détient par conséquent peu de possibilités de contrôler le processus de production, ni de décider des échanges. Par exemple, face à la délocalisation des unités de production ou à la mobilité accrue des capitaux, il devient très difficile à l'État de mettre en œuvre une régulation macroéconomique, à cause de la diminution de ses ressources fiscales et la crise des budgets publics. En fait, il est de plus en plus improbable de concilier les objectifs internes de la politique économique (croissance, plein emploi de la main-d'œuvre, aménagement du territoire) avec les contraintes externes, aussi bien commerciales que financières. Cette inversion de tendance se traduit alors par un accroissement des inégalités sociales qui peut porter atteinte à la solidarité, voire à la cohésion sociale et donc, à terme, à la stabilité démocratique.

Des recherches abordent les différentes transactions qui se nouent entre les États et les firmes, d'autres encore s'intéressent aux déploiements stratégiques des **firmes ou entreprises transnationales (ETN ou FMN)**, et notamment aux interactions entre elles. Mais qu'elles prennent la forme de concurrences, de partenariats, ou de fusions oligopolistiques, il ressort de l'analyse que toutes ces connexions modifient substantiellement la structure de la politique mondiale, la notion même de diplomatie ne renvoyant plus, désormais, exclusivement à l'acteur étatique. Les FMN apparaissent comme des « acteurs globaux » dont les décisions semblent échapper à toute considération nationale et dicter leur loi aux dirigeants nationaux, rendant les outils d'intervention de l'autorité publique peu opératoires et les régulations politiques aléatoires. Pour optimiser leurs résultats, elles ont décomposé leurs processus de production sur la base de « chaînes de valeurs globales » disséminées sur les territoires à l'échelle mondiale. Elles optimisent leurs localisations en fonction des systèmes fiscaux et sociaux des États les en mettant, de fait, en concurrence.

Notons le poids des FMN dans la création de richesses : Il y a à travers le monde 65 000 FMN. Si on compte leurs filiales, on arrive à 700 000 qui produisent ½ de la production mondiale ! Les 200 premières produisent ¼ de la production mondiale et sont essentiellement situées dans le Nord si on compte l'Asie (*Bertrand Badie*). Un livre très récent (*Sept. 2019*) de Pierre Grosser, historien et spécialiste des relations internationales à Sciences Po Paris, a pour titre « L'histoire du monde se fait en Asie, une autre vision du XX^{ème} siècle » et renouvelle notre lecture géopolitique du 20^{ème} siècle (pas seulement sur l'aspect des FMN).

Par ailleurs, les FMN ont créé des groupes de pression ou **lobbies** qui leur permet d'influencer les réglementations des marchés qui les concernent voire à mettre en place des normes et standards internationaux (ISO, ...). Récemment les négociations des traités de libre-échange transatlantique et transpacifique ont été l'occasion pour les lobbies de faire pression sur les gouvernements pour harmoniser et réduire le poids des normes (sociales, écologiques, sanitaires, financières) considérées comme des obstacles à la libre circulation des biens, des services et des capitaux.

Enfin emblématiquement, les FMN verrouillent le plus souvent la propriété intellectuelle : une douzaine de dirigeants de FMN étasuniennes opérant dans des domaines de

la pharmacie, de l'informatique et de la culture ont écrit ce qui deviendra les accords sur les droits de la propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC) intégrés dans l'accord de Marrakech de 1994 qui a fondé l'OMC. Jamais une règle internationale n'a été aussi favorable aux FMN ! Quelques efforts ont cependant été entrepris par des ONG pour que des molécules soignant des pandémies soient considérées comme génériques.

Il faudrait aussi évoquer les paradis fiscaux dont les principaux bénéficiaires sont les FMN qui font échapper aux budgets des Etats des sommes considérables (env. 20 000 milliards de dollars) dans une centaine de centres financiers offshore. Les efforts du G20 et de l'OCDE pour y remédier sont restés, pour l'instant, vains.

On en arrive à une « diplomatie privée » (*Bertrand Badie*) où le poids des FMN (et des ONG) influence le pouvoir et les décisions des Etats.

- La mondialisation de la finance et la gestion des crises financières ont également suscité quantité de travaux qui soulignent tous combien **les marchés se sont autonomisés**, grâce à leur ampleur et à leurs fluctuations incessantes, mais surtout grâce à leur **interconnexion mondiale**, au point de paraître échapper totalement au contrôle des États. Avec des flux de capitaux devenus très mobiles et difficilement maîtrisables, les marchés sont même en mesure d'infléchir les politiques publiques. En outre, comme la croissance globale des marchés, très supérieure en termes financiers à la croissance réelle des échanges de biens et services, la souveraineté monétaire des États, déjà limitée par des budgets très souvent en déficit, doit plus compter de plus en plus avec le risque d'explosion de bulles financières.

- Aux acteurs traditionnels – États, organisations interétatiques, firmes transnationales – s'ajoutent à présent d'autres acteurs qui détiennent un rôle tout à fait majeur : les **intermédiaires financiers**, notamment les fameux investisseurs institutionnels – les « zinzins » –, qui sont des organismes d'épargne mutualisée. Voir à ce sujet l'émission d'Arte du 17/09/19 sur **BlackRock**, premier investisseur de fonds de pension et premier acteur financier mondial dont les 3 premiers fonds actionnaires financent les 500 premières entreprises mondiales même concurrentes (!) avec un effet limitateur de la concurrence pouvant engendrer une augmentation des prix sur les marchés, et aussi l'influence de son programme informatique « Aladdin » prodigieusement puissant qui lui permet aussi de donner des conseils auprès des banques centrales dont la BCE et à certains gouvernements qui font appel à lui pour son expertise des risques, sans compter d'éventuels soupçons de délits d'initiés

L'ensemble de ces intervenants financiers se livrent une concurrence exacerbée et réussissent à bouleverser les politiques publiques des États en raison de l'ampleur des montants échangés,.

D'autres intervenants concourent tout autant à l'affaiblissement de l'acteur étatique et font, aussi à ce titre, l'objet de nombreux travaux de recherche :

- Parmi ces derniers, les **organisations non gouvernementales (ONG)** ont fait l'objet du plus grand nombre d'études. 95% des ONG sont nationales mais, étant en réseau au niveau international, elles ont modifié le paysage mondial. L'autonomie financière et la coopération sont deux de leurs caractéristiques (*Bertrand Badie*). Leur nombre a prodigieusement augmenté depuis les années 1960 : douze fois plus. Elles sont devenues de véritables forces financières : en Grande Bretagne par exemple, leur budget est de 5 milliards d'euros /an (1 milliard € en France). Elles refusent l'argent public pour ne pas être contrôlées. Elles sont caractérisées par une extrême universalisation et certaines sont implantées sur toute la planète. Amnesty International, par exemple, est implanté dans 162 pays .

Nous retiendrons, ici dans l'analyse, celles contribuant à nous faire comprendre comment leur activisme – grâce à leur expertise et au fait qu'elles ont su établir un maillage informatique sur le plan mondial – les incite désormais aussi bien à interpeller et à dénoncer les États qu'à s'affirmer comme partenaires privilégiés des organisations interétatiques. Ce faisant, elles obtiennent la reconnaissance de leur cause et de leurs valeurs par l'inscription de leurs priorités sur l'agenda international et, par là même, travaillent à la formulation de nouvelles normes internationales dans des secteurs aussi différents que le commerce international, l'environnement (au niveau climatique ou biodiversité par exemple), le développement, la protection des droits de l'homme ou les questions humanitaires.

Pourtant, Michel Le Pillouer nous a montré aussi ici des interactions + ou - positives avec les autres acteurs. Tout n'est pas rose, et elles sont parfois contrôlées par des permanents qui passent d'une ONG à l'autre, voire par des hauts fonctionnaires qui passent dans leur équipe dirigeante ou à l'inverse, des anciens dirigeants de ces ONG passant dans les équipes ministérielles.

Certaines ONG dans les pays du sud sont parfois aussi instrumentalisées par les États.

- **Les entreprises de médias** : par exemple CNN qui est reçu par 500 millions de foyers soit environ 1 milliard de personnes sans compter les chaînes nationales qui adhèrent à CNN touchant ainsi 2 milliards de personnes d'où l'importance du choix des sujets traités pouvant influencer l'opinion publique.

- On pourrait aussi ajouter les **agences de notation** (Standard and Poors et Moody's étasuniennes par exemple) qui ont une influence grandissante sur la régularisation des marchés financiers et leur fonction d'évaluation des emprunteurs internationaux qu'ils s'agissent des FMN ou des États souverains. Ces institutions indépendantes des autorités publiques élues posent d'importants problèmes de légitimité et de responsabilité démocratique. (*accountability*)

- Enfin, la mise en concurrence de l'acteur étatique tient aussi aux possibilités **d'intervention directe des individus**, pourtant considérés jusqu'alors comme exclus de la scène internationale. Plus mobiles, moins disposés qu'auparavant à reconnaître tout lien d'allégeance, et le plus souvent organisés en réseaux (sur internet ou autres), les individus réussissent désormais, dans certaines situations, en créant une véritable **opinion publique internationale (OPI)**, à intervenir de manière décisive dans la politique internationale et, ce faisant, à éroder les différents monopoles étatiques. (réchauffement climatique, sécurité, choix de gouvernance, etc..). *Voir plus loin II.1*

- (*Pour mémoire*), le **facteur religieux** : une auteur (Déphine Alles, professeur de Science Politique à l'université Paris-Créteil) a travaillé sur le sujet dans un article dans l'Etat du monde 2017 aux éditions de la Découverte intitulé « les religions guident-elles le monde ? ». Bertrand Badie a produit aussi des réflexions sur le retour du sacré dans l'espace mondial. Ce point, à lui tout seul, mériterait une intervention de notre groupe éthique et société.

Pour conclure, Bertrand Badie insiste sur le fait que le « jeu international » est un triangle à trois types d'acteurs : les États-Nations, les entrepreneurs transnationaux et les entrepreneurs de type identitaire. Il utilise le terme entrepreneur ou entreprise dans le sens de Max Weber qui définit l'entreprise comme un « *groupement d'individus organisés ayant une direction administrative durable agissant en continu pour une finalité donnée* ». Ces 3 types d'acteurs se détestent mutuellement mais savent qu'aucun ne peut contrôler à lui seul l'espace mondial et donc doivent composer ensemble dans une tension permanente. Pour

Bertrand Badie, il est nécessaire d'avoir à l'esprit ce triangle pour comprendre les enjeux internationaux actuels avec leurs crises. (*voir ci-après*)



(Source Science Po Paris)

II. L'ÉTAT-NATION EN CRISE, UNE GOUVERNANCE MONDIALE ?

Outre le processus de décentralisation qui s'exerce sur le plan infra-étatique, on observe que la figure étatique tend aussi à se fondre dans des entités supérieures de type fédéral ou supranational (Union européenne par exemple), annoncées plus efficaces pour surmonter les défis d'un monde globalisé.

En examinant les différentes trajectoires d'intégration régionale en cours, on s'aperçoit alors que l'essentiel des relations commerciales s'opère déjà de bloc à bloc, entre Européens, Américains et Asiatiques, par exemple. Mais ce mouvement de contractualisation régionale, entre chacun des continents ou groupes de pays, demeure bien spécifique à chaque relation. **L'Union Européenne** occupe la position la plus avancée parmi les intégrations régionales en cours où les États membres se sont déjà dessaisi d'une partie de leur souveraineté et ont accepté de voir, à l'avenir, mais avec quels succès ?.. certaines de leurs politiques publiques réglées au niveau communautaire.

II-1. L'ESSOR DES CONTESTATIONS TRANSNATIONALES

En analysant l'activisme des réseaux associatifs dits « antimondialisation », qui refusent la régulation des sociétés par le seul marché, un chercheur a bien montré que ce nouveau militantisme traduit une crise de la représentation politique. Désormais, ces mobilisations paraissent être en mesure de formuler une critique pertinente de la mondialisation libérale et de lui ôter son caractère irréversible.

En effet, la profonde transformation du champ contestataire qui étaye cet activisme transnational doit être resituée, dans le vaste mouvement d'individuation (= *Ce qui différencie un individu d'un autre de la même espèce, le fait exister comme individu*) que l'Occident connaît depuis le siècle des Lumières. Plus directement, cette mutation procède de la dévalorisation du champ politique, notamment des organisations partisans, et exprime un rejet du principe de délégation. Pour réaliser la jonction entre le local et le mondial, comme pour brouiller les frontières délimitant l'espace public et l'espace privé, ce militantisme

associatif dispose d'un répertoire d'actions original et très diversifié, qui va de la désobéissance civile au lobbying, en passant par l'action directe. À cet égard, il convient de souligner l'usage déterminant qui est fait d'Internet (« hacktivism ») et le nouvel atout politique que cet outil communicationnel représente lorsqu'il s'agit de promouvoir une cause sur le plan mondial. Finalement, ne faudrait-il pas voir dans ces mobilisations, l'émergence d'une « internationale civile » prétendant représenter l'intérêt général face aux intérêts économique-financiers, ce qui traduirait tout à la fois un désenchantement à l'égard de la sphère politique institutionnelle et l'expression d'un désir de « réenchantement » ?

II-2 DROIT MONDIAL ET DROIT DE LA MONDIALISATION (*non développé ici*)

La mondialisation ne peut manquer de modifier profondément les ordres juridiques. C'est pourquoi quantité de travaux visent à déterminer le contenu des modifications en cours, à en évaluer l'ampleur et à en apprécier les effets. Ainsi, devant la mondialisation de l'économie de marché, certains auteurs soulignent la nécessité d'un partage de valeurs communes qui devrait, à terme, prendre la forme d'un droit mondial. Posant les jalons d'un droit économique à vocation mondiale, cette nécessité s'emploie en effet à démontrer dans l'ensemble de ses travaux que l'effectivité d'une mondialisation du droit apparaît non seulement possible, mais indispensable : « juridiquement raisonnable » et « éthiquement souhaitable ». En ne dissociant pas les droits de l'homme des droits économiques, ce droit mondial à l'émergence duquel nous assistons serait, selon une juriste, en voie de réconcilier globalisation et universalisation.

Pour sa part, un autre auteur reconnaît lui aussi, que la mondialisation a suscité l'édification d'un ensemble de règles et de principes juridiques communs fondés sur le triptyque « droits de l'homme, démocratie pluraliste, État de droit ». L'existence de ce « droit mondial » – ou « droit mondialisé » – représente donc aujourd'hui un élément constitutif de la mondialisation qui travaille à réduire la diversité des droits étatiques.

Ce « nouveau droit », induit par la mondialisation, recouvre en fait deux types de droit distincts mais nécessairement interdépendants, car ils renvoient à des logiques bien différenciées : D'une part, le « **droit mondial** » ou « droit mondialisé », en l'espèce, renvoie à un ordre juridique transnational surplombant les droits étatiques et s'imposant progressivement aux États. D'autre part, un « **droit de la mondialisation** », résultant de l'interpénétration des économies nationales, qui réorganise la circulation des échanges et a pour vocation d'assurer leur régulation.

L'exemple de la corruption nous rappelle que la lutte mondiale menée par les États contre la corruption prend à présent la forme d'un ensemble de règles et de principes éthiques communs à portée universelle qui constituent autant de standards juridiques internationaux.

Je laisse le soin à des juristes de développer ce point !!

CONCLUSION

Objet de multiples controverses, la mondialisation se déploie, il est vrai, de manière chaotique, voire sauvage : elle creuse les inégalités entre les hommes et les sociétés. Paradoxalement, elle paraît tout à la fois créatrice et destructrice. Elle appelle la mise en œuvre de dispositifs de contrôle, d'autant que la compétition, que se livrent tous les acteurs sur le marché mondialisé, en vue de maximiser leurs profits, peut mettre en péril les biens publics mondiaux (*global public goods*) comme la protection de l'environnement ou la lutte contre le changement climatique et susciter surtout l'émergence de zones de non-gouvernance

(*ungovernance*), sortes de « trous noirs » de la mondialisation dont la principale relève de la finance internationale.

La mondialisation de l'économie de marché appelle plus que jamais à protéger l'écosystème global. Or cet enjeu exige la coopération internationale de tous les acteurs intéressés, États, organisations interétatiques, ONG, firmes, experts, populations et il est difficile de réunir un consensus dans l'élaboration de principes à vocation universelle.

La sortie annoncée des USA de l'accord de Paris sur le climat est, par exemple, une donnée qui pose problème.

Marie-Claude Smouts conclut de manière désenchantée que, pour l'heure, il n'existe pas d'intérêt général à l'échelle mondiale, tant l'hétérogénéité socio-économique et culturelle des populations s'impose. Avec le blanchiment d'argent, activités licites et illicites sont donc systématiquement intriquées : environ 500 milliards de dollars, issus du seul trafic de la drogue, sont introduits annuellement dans le système financier international. Cependant, ces zones de non-gouvernance représentent un défi qu'il sera très difficile de surmonter car leur éradication suppose d'une part, l'abandon complet du principe de souveraineté, et d'autre part, la reconnaissance du droit d'ingérence.

Bibliographie , sites web et émissions utilisés pour cet exposé

- <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2002-3> : « La mondialisation : lignes de force et objets de recherche », par Jacques Laroche
- <http://www.educ-revues.fr/ID/AffichageDocument.aspx?iddoc=35285>: « Mondialisation et gouvernance » par Emmanuelle Lavallée, docteur en sciences économiques, Eurisco, Paris-Dauphine (75), Jean-Marc Siroën, professeur de sciences économiques, Eurisco, Paris-Dauphine et CERI (Fondation nationale des sciences politiques et CNRS).
- <http://ses.ens-lyon.fr/articles/vers-une-mondialisation-civilisee--267372>
- FUN MOOC « Espace Mondial » 2015, par Bertrand Badie, professeur à Sciences Po Paris, spécialiste des relations internationales
- « L'atlas des mondialisations », Le Monde Hors série, 2010-2011
- « Qui gouverne le monde ? » sous la direction de Bertrand Badie et Dominique Vidal, L'Etat du monde 2017, Editions de la Découverte
- « Mondialisation, gouvernance et nouvelles stratégies », sous la direction de Guy Lachapelle et Stéphane Paquin, Editions des Presses de l'université de Laval (Québec), 2004
- « L'histoire du Monde se fait en Asie », par Pierre Grosser, historien, spécialiste des relations internationales à Sciences Po Paris, Editions Odile Jacob, 2019
- « La mondialisation a-t-elle besoin d'une gouvernance mondiale ? », par Pascal Lamy, article, Institut Jacques Delors, 16/01/2014
- Emission Arte du 17/09/19 sur Black Rock, premier fonds de pension international

On peut aussi lire à profit les derniers livres de Bertrand Badie analysant le système international actuel (*non utilisés ici*). Entre autres : « *Nous ne sommes plus seuls au monde* » 2016 , « *Quand le Sud réinvente le monde* » 2018, et le dernier paru en octobre 2019, « *L'hégémonie contestée: Les nouvelles formes de domination internationale* »)